

## LA STATION D'ÉPURATION D'HETTANGE-GRANDE EST OPÉRATIONNELLE

*Les Kanfenois ont 2 ans pour neutraliser leur fosse septique et se connecter au réseau d'assainissement collectif*



La station d'épuration située en lisière d'Hettange-Grande

La station d'épuration située à Hettange-Grande est opérationnelle depuis début juillet. Cette infrastructure a une capacité de 4500 équivalents/habitants dont 1250 dédiés à notre commune.

Cette mise en service a des conséquences pour notre village et ses habitants dans la mesure où les propriétaires d'habitations relevant de l'assainissement collectif ont 2 ans pour déconnecter leur fosse septique individuelle (voir encadré à droite).

Il est important de préciser que l'assainissement relève de la compétence de la CCCE qui a engagé de gros investissements pour permettre à notre village d'être raccordé au système d'assainissement collectif.

Le coût total de la construction de la STEP qui recueille les eaux

usées de Kanfen, Entrange et une partie d'Hettange s'élève à 2,45 millions d'euros HT, auxquels viennent s'ajouter les travaux intramuros réalisés à Kanfen pour un montant non communiqué par la CCCE.

Le zonage d'assainissement adopté par le conseil communautaire a maintenu certaines zones de notre commune en assainissement non collectif. Il s'agit essentiellement d'habitats isolés, mais aussi d'habitations qui sont reliées à la micro-station installée par la municipalité à proximité du court de tennis.

Cette micro-station permet à la commune d'augmenter le nombre d'équivalents/habitants pour les constructions à venir.

### QUE DOIS-JE FAIRE D'ICI 2 ANS ?

Début juillet, la CCCE a envoyé un courrier aux Kanfenois les informant de la mise en service de la station d'épuration (STEP) d'Hettange. De fait, les habitants reliés à cette STEP peuvent dorénavant déconnecter leur fosse septique individuelle pour se relier au réseau d'assainissement collectif, et ce, sous 2 ans.

Pour ce faire, plusieurs solutions sont envisageables :

- réaliser les travaux soi-même, sous réserve que la conformité des travaux soit vérifiée par la CCCE
- faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée qui délivrera une attestation de conformité.

En pratique, si les fosses septiques sont conservées, elles devront être vidées et remplies de sable ou d'eau. Si la fosse était enlevée, elle devrait être soumise à un traitement particulier en déchèterie.

La mairie tient à votre disposition une liste d'entreprises habilitées à réaliser ces travaux.

## LA MAIRIE ÉTEND SES PLAGES HORAIRES D'OUVERTURE

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, et afin de répondre aux demandes de nos concitoyens, les heures d'ouverture de la mairie changent. Vous pourrez dorénavant accéder aux services municipaux aux horaires suivants :

**LUNDI, MERCREDI, JEUDI de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 00**  
**MARDI, VENDREDI de 8 h à 12 h et 14 h à 19 h 00**

## AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE VOLMERANGE

Depuis le mois d'avril 2018, la rue de Volmerange se transforme : petit point sur les travaux



Chacun a pu constater que les travaux engagés rue de Volmerange au printemps de cette année touchent à leur fin.

Il reste encore à réaliser tous les aménagements paysagers dont les travaux sont programmés pour la fin d'année.

De fait, le stationnement des véhicules devra se faire obligatoirement sur les propriétés privées ou sur les places de stationnement matérialisées prévues à cet effet. Bien évidemment, aucun véhicule ne devra se garer sur les espaces verts!

Comme cela avait été précisé lors de la présentation aux riverains en décembre 2017, un accent tout particulier a été mis sur la sécurité lors de l'aménagement de cette voie. C'est dans cette optique que deux feux tricolores « intelligents » seront installés au niveau de l'intersection

avec la rue du Keybourg.

De même, l'intersection entre la rue de Volmerange, la rue du Moulin et la rue Jeanne d'Arc a fait l'objet d'un important réaménagement. Dorénavant, un panneau « STOP » obligera les véhicules à s'arrêter dans la descente de la rue de Volmerange. L'axe principal reliant la rue du Moulin et la rue Jeanne d'Arc est désormais prioritaire.

Pour rappel, le coût de l'aménagement de la rue de Volmerange s'élève à 636 000 € financé intégralement par la CCCE, la rue de Volmerange étant une voie d'intérêt communautaire.

La commune tient à remercier tout particulièrement les personnes qui ont cédé une partie de leur parcelle à l'euro symbolique pour permettre un aménagement qualitatif de cette voirie répondant au cahier des charges de la CCCE.

## RÉUNION PUBLIQUE KANFEN-SOUS-BOIS

Entre travaux d'enfouissement et de voiries, Kanfen-sous-Bois fait peau neuve



Une trentaine de personnes s'est réunie à Entringe pour prendre connaissance des travaux qui seront réalisés à Kanfen-sous-Bois et Entringe

Les responsables des communes de Kanfen et d'Entringe ont organisé une réunion avec les habitants des rues de la Mine, Sainte Barbe, de la Sapinière à Kanfen-sous-Bois ainsi que d'autres rues adjacentes à Entringe. La présentation portait sur les travaux d'enfouissement et d'aménagement des voiries. Par cette initiative, ils manifestent ainsi leur volonté de mutualiser certaines actions communales.

Une trentaine de personnes était présente le 31 août 2018 à l'Espace Charles Ferdinand pour prendre connaissance de la mise en œuvre et de la planification des travaux.

Pour bien comprendre les modalités de

financement des travaux, Denis Baur, maire de Kanfen, a d'abord rappelé la distinction entre les voiries d'intérêt communautaire, financées par la CCCE et les voiries communales, financées par les communes. La société CITEOS, qui a obtenu le marché, a ensuite expliqué la philosophie des travaux et les différents phasages précisant bien que les candélabres avec éclairage en LED ne seront installés qu'après la réalisation de la voirie. CITEOS prendra rendez-vous chez les particuliers au printemps 2019 pour finaliser les démarches. De son côté, Michel Hergat, maire d'Entringe, a évoqué les aménagements de voiries et l'idée de rétrécir le trot-

toir pour d'une part, réduire la vitesse et d'autre part, y installer du stationnement. Il a précisé aussi que l'aménagement des impasses fera l'objet d'un appel d'offres à part mais que les travaux se feraient dans la continuité de ceux déjà engagés.

Les élus se sont ensuite prêtés au jeu des questions-réponses avec l'assemblée. Ils ont notamment répondu aux préoccupations des habitants concernant les raccordements aux réseaux secs (électricité, France Télécom, fibre) et aux réseaux humides (eaux usées et eaux pluviales).

## JUSTINE FRAENZEL : ORTHOPHONISTE À KANFEN

Installée depuis le 1<sup>er</sup> septembre, elle exerce au pôle médical à Kanfen



Justine Fraenzel, orthophoniste à Kanfen

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre Justine Fraenzel exerce en tant qu'orthophoniste au sein du pôle médical de Kanfen. Originaire de Thionville, elle a fait ses études en Belgique et exerce aujourd'hui son activité à l'hôpital de Freyming-Merlebach en tant que salariée à temps partiel.

Elle y prend en charge des patients adultes victimes de lésions cérébrales (AVC, tumeur, traumatisme crânien, maladies neurodégénératives, etc.), mais également des enfants en hôpi-

tal de jour. Ces derniers présentent des troubles des apprentissages (dont dyslexies/dysorthographies, dyscalculies), nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire. Dans le cadre de son mémoire, Justine Fraenzel a bénéficié d'une expérience auprès d'enfants porteurs de syndromes génétiques présentant des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique. Pendant ses études, elle a choisi de se spécialiser en communication et handicap : déficience intellectuelle et/ou sensorielle, troubles neurodéveloppementaux dont l'autisme. C'est grâce à une

opportunité que Justine Fraenzel a rejoint le pôle médical de Régis Daphin qui cherchait une orthophoniste afin de diversifier l'offre de soin au sein du village. Elle y exercera en tant qu'orthophoniste indépendante en plus de son activité salariée.

**Contact :**  
**Justine Fraenzel**  
**Tél. : 03 82 56 42 93**  
**Sur rendez-vous uniquement**

## COURS D'ANGLAIS

Depuis septembre, des cours d'anglais sont dispensés aux enfants de la commune

En association avec certains parents d'élèves, la municipalité s'est déclarée favorable pour mettre en place des cours d'anglais à destination des enfants de 4 à 11 ans de notre commune. Ces cours seront dispensés par Isabelle Mathieu, enseignante bilingue et diplômée de l'Université de Cambridge aux jours et heures suivants :

- Lundi de 16h15 à 17h15  
et de 17h15 à 18h15.

- Mercredi de 10h à 11h et 11h à 12h.



**Contact :**  
**Isabelle MATHIEU**  
**Directrice & Enseignante**  
**Téléphone :**  
**06 07 21 44 00**  
**Courriel :**  
**yourluckystar@orange.fr**

## Opération Brioche



Du 5 au 9 octobre 2018, la commission Solidarité de Kanfen et les associations locales sonneront à votre porte pour soutenir l'Association de Parents et amis d'Enfants Inadaptés de Thionville. En achetant des brioches, vous participerez concrètement à la réalisation des projets de l'APEI. Réservez-leur un bel accueil !

## BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par le façonnage du bois de chauffage en forêt communale doivent remplir un formulaire de réservation (accompagné d'un chèque de caution) disponible en mairie jusqu'au 29/10/18 dernier délai. Le façonnage aura lieu cet hiver dans les parcelles n°22, 27 et 28. Le prix de vente des stères pour le bois de chauffage destiné aux affouagistes reste fixé à 40 €. Celui des produits non façonnés s'élève à 10 €.

Renseignements en mairie au  
**03 82 50 61 10.**

## JEUNES DIPLÔMÉS 2017/2018

La municipalité récompense les étudiants ayant obtenu avec succès en 2018 une licence, un master ou un doctorat (ou équivalent) ainsi que les lycéens ayant décroché une mention « très bien » au baccalauréat.

Cette cérémonie sera organisée le 27 octobre 2018.

Des bons d'achat d'une valeur de 50 à 150 € seront remis aux lauréats autour d'un verre de l'amitié. Les nouveaux diplômés de l'année scolaire 2017/2018 sont invités à venir retirer le formulaire prévu à cet effet en mairie.

## NICOLAS REMARCK : PORTRAIT D'UN PASSIONNÉ

Informaticien de formation, il découvre l'apiculture à Kanfen



Nicolas Remarck, à côté de ses ruches

Nicolas Remarck bouillonne d'activités. Ce quadra travaille au Luxembourg en tant que responsable en sécurité informatique. Rien ne prédestinait ce Guénangeois à se passionner pour des activités tournées vers la nature avant de rejoindre notre village en 2014.

Lieutenant de réserve de la cyberdéfense au niveau national et ayant un brevet de pilote d'avion à son actif, Nicolas a découvert un nouveau centre d'intérêt : l'apiculture.

Comme il ne fait rien à moitié, il devient membre de l'école d'apiculture hettangeoise « Les ruches des Ammonites » en 2015 afin d'appréhender toute la technicité liée à cette activité.

Pendant toute l'interview, en grand pédagogue, Nicolas n'a eu de cesse de

partager ses connaissances et sa passion.

C'est grâce à la mise à disposition d'un terrain communal à proximité de l'église qu'il a pu concrétiser son projet. Il était en effet inenvisageable de développer son activité dans le jardin familial « quand son fils y joue régulièrement au foot ».

Nicolas se lance alors dans l'apiculture avec quatre ruches de modèle Dadant recouvertes de peinture écologique. Chacune compte au minimum 35 000 abeilles de la variété Buckfast. Il faut préciser que 20 000 espèces d'abeilles sont répertoriées dans le monde

dont 1000 en France. Les Buckfast ont la particularité d'être peu agressives, et nous en avons fait l'expérience. Aucune difficulté à les observer de très près pendant que Nicolas entretenait les ruches ouvertes, en vareuse et enfumoir à la main, comme il le fait environ une fois par semaine.

Chaque apiculteur a sa propre vision de l'activité. Lui produit pour sa consommation personnelle avant tout. Son « rêve le plus fou » comme il dit : combiner la production de miel, de bière artisanale qu'il pratique déjà et de cidre bio. Trois activités complémentaires puisqu'il pourrait ainsi ajouter le sucre nécessaire à la production de la bière en utilisant son miel et faire pousser des pommiers pollinisés par les abeilles. Que du naturel !

## L'agenda kanfenois

### Vendredi 12 octobre

« Bon anniversaire chérie ! »  
Théâtre de l'Île en Joie

### Samedi 20 octobre

Bal de l'ASK

### Mercredi 31 octobre

Halloween - APE

### Dimanche 4 novembre

Bourse aux jouets - APE

### Samedi 10 novembre

Commémoration du 100<sup>e</sup>  
anniversaire de l'Armistice

### Vendredi 16 novembre

Conférence sur les bildstocks

## Kanfen infos

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bas

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Document écrit et réalisé par :

Isabelle Renoir et Stéphane Citerne,

Imprimé en 550 exemplaires par la mairie

4 rue de la Mairie — 57330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 — Fax 03 82 50 61 68

Courriel : [mairie-kanfen@orange.fr](mailto:mairie-kanfen@orange.fr)

Liste de diffusion : [infos.kanfen@gmail.com](mailto:infos.kanfen@gmail.com)

Bien évidemment, le problème des pesticides et du frelon asiatique a été évoqué avec Nicolas, mais on touche là un sujet qui mériterait qu'on y consacre un autre article...



## RETRAIT DES BENNES DÉCHETS VERTS

Depuis deux ans, la commune avait mis à disposition, à proximité du city-stade, des bennes pour les déchets verts. C'est grâce au soutien bénévole d'Alain Kaizer que ces bennes ont pu être mises en place et vidées régulièrement.

Elles étaient destinées uniquement à l'évacuation des tontes de gazon et des petites coupes d'arbustes.

Hélas, malgré une signalétique importante et une communication constante, les utilisateurs ne respectent pas les consignes indiquées. Certains remplissent à eux seuls les bennes, d'autres jettent des déchets inappropriés : ma-

telas, sacs plastiques.

Devant cet état de fait et l'impossibilité pour la municipalité de faire le tri, il a été décidé de retirer définitivement ces conteneurs.

Pour rappel, la déchèterie de Soetrich est ouverte aux horaires suivants :

Lundi : 9h à 11h45 - 13h à 17h45

Mardi : 9h à 11h45 - 13h à 18h45

Mercredi : 9h à 11h45 - 13h à 18h45

Jedi : 9h à 11h45 - 13h à 17h45

Vendredi : 9h à 11h45 - 13h à 17h45

Samedi : 8h30 à 18h30 sans interruption

Dimanche : FERMÉE